Image not found or type unknown

le pere de ma fille me pourri la vie

Par **ptitange80**, le **19/10/2010** à **09:33**

bonjour voila je suis separée du pere de ma fille depuis ses 2ans.
elle a aujourd hui 3ans et demi et dors chez son pere tt les samedis.
depuis notre separation il m a tjs versé une pension (enfin fait des courses lui meme) de 50 a 100e.
mais depuis 6mois plus rien il ne veut pas faire de courses.
moi j ai refait ma vie avec un homme formidable qui s occupe d elle comme sa propre fille.
mais mon ex nous pourri la vie...lui meme a refait sa vie avec une fille de 20ans qui deteste notre fille et c est elle qui la pousse a ne plus rien lui acheter.
il prend ma fille a dormir car elle l appel et le reclame tellement qu il se sens obliger et d ailleurs quand monsieur veut sortir il lui dis clairement papa aimerai vivre aussi.....pffff
comme il ne depense pas d argent pour notre fille alors qu il gagne 1600 par mois je lui es dis "je finirai par plus te la donner puisque tu fait rien pour elle" et il ris et me dis "arrete tu sais tres bien qu elle va tellement pleuré que tu sera obliger"
et c est vrai j aime ma fille plus que tout et oui quand elle pleure papa papa ben je l appel et je lui dis viens chercher nenete.
donc lui il a tout gagné
je sais plus quoi faire????
j ai pas forcement d argent pour prendre un avocat

Par **Domil**, le **19/10/2010** à **13:23**

Vous n'avez pas besoin d'un avocat.
Vous faites une requête au JAF, sur papier libre pour demander une pension alimentaire, ainsi que l'établissement des droits du père (un WE sur deux, la moitié des vacances scolaires) et vous l'envoyez en LRAR.

Par **Marie DF**, le **19/10/2010** à **15:04**

pourquoi ne pas proposer une médiation familiale? vous pourrez aborder dans ce cadre tous les points concernant votre autorité parentale (droit de visite, pension alimentaire) le médiateur est un tiers neutre soumis à la confidentialité. Les accords signés en médiation peuvent être homologués par la justice. Ils ont alors valeur de jugement.
Marie Drummond médiatrice familiale Trèfle amccf.fr

Par **Domil**, le **19/10/2010** à **15:24**

Attention, spam COMMERCIAL

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés